

Info - Italie - Excommunication pour délit de schisme

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 8 juin 2016



Alors que [sa décision sur Medjugorje](#) se fait attendre, tombe ces jours-ci l'annonce que le pape François a décidé d'excommunier les fidèles du groupe *Bambino Gesù* du petit village de Gallinaro, en Ciociaria (campagne romaine) pour « délit de schisme ».

Le mouvement, qui se faisait appeler depuis 2015 [Église chrétienne universelle de la Nouvelle Jérusalem](#), est né à la fin des années 70 après de prétendues apparitions de l'Enfant Jésus à Giuseppina Norcia décédée en 1989 à l'âge de 49 ans. Depuis son gendre Samuel a pris la relève, à la tête du mouvement, montant un véritable empire avec l'argent des offrandes laissées sur le site par des milliers de pèlerins chaque année.

« **Délit de schisme** »

La décision du Saint-Père est arrivée, à travers la congrégation pour la doctrine de la foi au

motif de « délit de schisme » qui, selon le droit canon ([CAN 751](#)), suppose « le refus de soumission au pontife suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis ». Les délits contre la foi sont au nombre de trois : hérésie, apostasie et schisme. Au-delà du délit de schisme, des hérésies ont été constatées et sévèrement sanctionnées par l'Église au sein du mouvement désormais considéré comme « une secte » et ses membres « des schismatiques ».

[Source](#) et détails de l'affaire Aleteia